



Département de l'Yonne  
Arrondissement de Sens

**Mairie de Nailly**  
89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73  
Fax : 03.86.97.05.81  
Mél : mairie@nailly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

#### Membres présents :

Messieurs : Klein - Maison - Dufresne - Coache - Moreau - Soulage - Muller - Montagne

Mesdames : Goutelard - Mouroux - Varache - Bontems - Petit - Rey-Gaucher

Secrétaire de séance : Madame Mouroux

#### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 :

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### Vote des comptes administratifs 2021 et approbation des comptes de gestion :

Madame le Maire quitte la salle.

#### Budget commune :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion établi par Madame le Receveur,
- le compte administratif 2021.

L'exercice 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de + 86 889.58 € et un déficit d'investissement de - 32 352.58 €, soit un résultat d'exercice de + 54 537.00€.

Vote : pour 13

Abstention : 1 (M. Muller)

#### Budget assainissement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte de gestion établi par Madame le Receveur,
- le compte administratif 2021.

L'exercice 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de + 4 359.17€ € et un excédent d'investissement de + 713.62€€, soit un résultat d'exercice de + 5 072.79€.

Vote : pour à l'unanimité

#### Vote des budgets primitifs 2022 :

#### Budget assainissement :

L'exercice 2021 s'est soldé par un résultat de clôture de :

- excédent de fonctionnement de + 11 890.65€
- excédent d'investissement de + 12 705.72€.

Le conseil municipal décide d'affecter au compte 002 de la section recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 11 890.65€ et au compte 001 de la section recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) la somme de 12 705.72€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 28 134.99€
- section d'investissement : 19 447.20€

Le conseil municipal décide de fixer le taux de la redevance à 2.80€/m3.

Vote : pour à l'unanimité

**Achat de terrain :**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de renforcer la défense incendie par la pose d'une bâche incendie dans la partie basse du village. Il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface de 200m<sup>2</sup>.

Madame le Maire a pris contact avec le propriétaire de la parcelle cadastrée ZI N° 22 pour implanter cette bâche. Madame le Maire a sollicité d'avis d'un notaire pour estimer ce terrain.

Le Conseil Municipal autorise l'achat d'une parcelle de 200 m<sup>2</sup>.

Vote : pour à l'unanimité

**Adhésion des communes de St Maurice aux Riches Hommes et St Mards en Othe au SMAEP :** Le

Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable a été saisi d'une demande d'adhésion des communes de St Maurice aux Riches Hommes et St Mards en Othe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de ces communes au Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable.

Vote : pour à l'unanimité

**Convention d'utilisation d'une bâche incendie avec Monsieur DEVOVE Jean-Paul :**

Il convient d'établir une convention pour l'utilisation de la bâche incendie située sur le terrain de Monsieur DEVOVE au Marchais Charbonnier.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir et signer cette convention.

Vote : pour à l'unanimité

**Affaires diverses :**

Création d'un groupe de réflexion pour avancer sur le projet d'un cabinet médical : (voir annexe jointe)

Madame le Maire propose la création d'un groupe de réflexion pour étudier le futur projet de cabinet médical. Le Docteur Hébras s'associera à ce groupe de réflexion.

Il sera composé de :

- Mme Bardot - Mme Bontems - Mme PETIT - Mme Rey-Gaucher

- M. Montagne - M. Maison - M. Moreau

**Cérémonie du 8 Mai :**

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie du 8 mai qui aura lieu au cimetière à 11H00.

Rassemblement à 10H45 devant la salle des fêtes.

Un pot clôturera la cérémonie

**Journée nettoyage :**

Une journée "nettoyons la nature" aura lieu le 14 mai 2022.

Si vous êtes intéressés, rendez-vous le 14 mai à 8H30 devant le hangar communal.

**Dons UKRAINE :**

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes ayant fait un don pour l'UKRAINE.

Le Maire,  
Florence BARDOT.

